BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY

MARS 2021 – n°2/2021

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr -
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h
Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

Vendredi 5 mars, les enfants de l'école ont fêté le carnaval ! Ils ont défilé dans le village et brûlé M. Carnaval dans la cour de l'école, avant une dégustation des délicieuses bugnes.

Dans ce numéro de MARS

- **Compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021**
- **Compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2021**
- **Informations municipales**
- **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**
- **Dossier : l'avancée dans l'âge, les actions proposées sur notre territoire**

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Réunion du jeudi 28 janvier 2021 à 20h
COMPTE-RENDU

SEANCE N°01/2021

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Aurélie CHENE – Cindy CARRA – Denis PONCET – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY.
Étaient excusés : Pascale VERNAY – Luc TAVERNIER ;
Était absent : /

Ordre du jour

1. Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
2. Point sur les dossiers et projets en cours : aménagement local technique, bibliothèque, équipement rural d'animation, travaux de voirie, réseau eaux pluviales et assainissement, travaux mairie
3. Point sur la crise sanitaire
4. Participations communales 2021 (voyages scolaires, activités CCMDL)
5. Informations diverses : visite du député, site internet, CCMDL, commissions
6. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance
Daniel MURE est désigné secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du dernier compte-rendu
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Les conclusions du commissaire enquêteur nous ayant été transmises, le Maire fait le point sur la procédure avant l'approbation par le conseil municipal.

En premier lieu, il rappelle les objectifs de la procédure de modification n°2 du PLU :
- modifier le zonage économique dans la zone d'activités de Bellevue, pour permettre la mise aux normes de l'entreprise Provol, en étendant la zone industrielle au détriment de la zone commerciale.
- préserver au mieux une zone humide créée dans ce secteur de Bellevue.
- supprimer des emplacements réservés dans ce secteur au vu des acquisitions de la commune et/ou des équipements réalisés.
- adapter le règlement des zones économiques afin de permettre la construction d'un local technique municipal,
- modifier et compléter le règlement des zones économiques concernant l'aspect extérieur des constructions pour améliorer l'intégration des constructions dans le paysage ainsi que des espaces verts pour favoriser une plus grande densité.
- rectifier une erreur concernant la définition de la hauteur dans les zones urbaines et à urbaniser.

La modification engendre ainsi une modification du plan de zonage sur le secteur de Bellevue, la liste des emplacements réservés, du règlement des zones urbaines et à urbaniser. Elle ne remet pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU approuvé en 2017.
Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a permis la participation du public.
☞
Rappel des observations des personnes publiques associées :
Le dossier n'est pas soumis à une évaluation environnementale (décision n°2020-ARA-KKU-1999 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale).
Le dossier de modification a été notifié par courrier en date du 31 juillet 2020 aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique afin de pouvoir ainsi formuler leur avis.

4 personnes publiques associées ont émis un avis :

- Chambre d'Agriculture : aucune remarque particulière.
- Département : avis favorable sous réserve d'observations sur la servitude d'alignement, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et les zones humides

Les réponses apportées précisent que la procédure de suppression des servitudes d'alignement pourra être menée à la suite de cette procédure, du fait qu'il s'agit d'une procédure indépendante du PLU qui nécessitera ensuite une mise à jour des servitudes d'utilité publique. Les emplacements réservés n°12 et 13 sont bien maintenus et uniquement réduits sur la partie déjà aménagée avec des trottoirs. L'étude de zone humide leur a été transmise.

- DDT (Direction Départementale des Territoires) : mail concernant une question sur l'orientation d'aménagement et de programmation de Bellevue.

Il est précisé que le schéma de l'OAP n'est pas remis en cause par la modification du zonage au niveau de l'entreprise Provol et que la voirie prévue pourra toujours se réaliser, le schéma restant applicable en termes de compatibilité.

- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : avis favorable sous réserve d'observations sur la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation de Bellevue, le règlement de la zone 1AUI et de l'emplacement réservé n°13.

Les observations concernant la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation de Bellevue ont été prises en compte, avec la modification mineure des périmètres des phases 1 et 2, ainsi que les conditions d'urbanisation de la phase 2. Le règlement de la zone 1AUi a été modifié pour clarifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation de cette zone et rectifier une erreur sur la dénomination des zones. La délimitation de l'emplacement réservé n°13 n'a pas été modifiée pour préserver la réalisation d'une liaison modes doux.

☞ *Informations relatives à l'enquête publique :*

L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 5 décembre 2020 inclus. Aucune observation n'a été émise.
Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU.

☞ *Modification du dossier suite à l'enquête publique :*

En conséquence, au vu des observations des personnes publiques associées et de l'avis du commissaire enquêteur, des modifications mineures ont été apportées à la suite de l'enquête publique, ne remettant pas en cause le projet initial. Les modifications apportées au dossier à la suite de l'enquête publique sont les suivantes :

- Rapport de présentation : compléments apportés sur les modifications apportées à la suite de l'enquête publique.
- OAP : modification de l'OAP de la zone d'activités de Bellevue pour modifier la répartition des phases n°1 et n°2 et les conditions d'ouverture à l'urbanisation de la phase 2.
- Règlement : modification du règlement de la zone 1AUi pour clarifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation de cette zone et rectifier une erreur sur la dénomination des zones.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une transmission en préfecture, d'une mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, d'une publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.

2) Point sur les dossiers et projets en cours

Aménagement du local technique

Les agents techniques ont emménagé dans leur nouveau local durant le mois de janvier.
Sur proposition du maire, le conseil municipal valide l'achat d'un gerbeur électrique, de marque Toyota, correspondant aux besoins des services techniques pour un montant HT de 5 130 €. Le gerbeur peut lever l'équivalent d'une tonne jusqu'à 3.3 mètres de hauteur.

Divers autres aménagements sont nécessaires :

- Etabli pour la partie atelier : il est en cours de fabrication par la société SNGI.
- Protection incendie : le conseil municipal valide le devis de la société SICLI pour la fourniture des extincteurs et des plans de sécurité incendie pour un montant HT de 961 €.

Daniel Mure présente la mise en service des panneaux photovoltaïques installés par le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) sur la toiture du local technique. Elle a eu lieu le 13 janvier dernier, en présence du maire, des représentants du SYDER et de la société Terre et Lac qui a réalisé l'installation. Cette mise en service était symbolique car avec notre installation, le SYDER a atteint le Mégawatt/heure. Le coût de l'installation s'élève à 48 000€ environ. Elle comprend : une surface de panneaux de 185 m² et 2 onduleurs. La prévision de production est 36 900 kwh par an, soit la consommation de 8 foyers. Le prix du kWh s'élève à 0.12€, le montant prévisionnel de la vente d'électricité annuelle est estimé à 4520 €. L'installation devrait être amortie sur 12 ans. EDF garantit le rachat pendant 20 ans. Les panneaux sont garantis 25 ans et recyclables à 95 %, leur durée de vie est estimée à 30 ans. La commune peut visualiser les données de production.
Daniel Mure présente ensuite les principaux points évoqués lors du dernier comité syndical du SYDER :

- Projet de centrale photovoltaïque de 5.5 hectares sur une friche industrielle de Colombier Saugnieu
- Le montant des travaux réalisés par le SYDER en 2020 s'élève à 14 millions d'euros (baisse de 7% par rapport à la crise sanitaire)
- Le SYDER lance un programme d'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique.
- 50 bornes pour voitures électriques ont été réalisées à ce jour sur le territoire du SYDER.

Extension de la bibliothèque

Le Maire et Daniel Mure ont rencontré MM. Séon et Cornu, maîtres d'œuvres du projet d'extension de la bibliothèque, extension prévue dans le garage récemment libéré par les agents techniques. Divers points ont été évoqués : estimation de l'alignement de l'actuelle bibliothèque au garage, création d'ouvertures côté école. Un bureau de contrôle sera désigné et une réunion de concertation avec l'équipe bibliothèque sera prochainement organisée.

Soubassement de la salle des sports
Le conseil valide le devis de l'entreprise ATELIER RG, installée à Duerne, pour la pose de panneaux acoustiques en stratifié sur les murs de la salle des sports. Montant HT du devis : 22 067 €

Salle polyvalente
Le Maire fait le point sur les travaux à réaliser dans la salle polyvalente et qui pourront être intégrés dans le plan de relance : isolation des plafonds (à vérifier), rénovation de la cuisine et du hall d'entrée (murs et plafonds), remplacement des projecteurs dans la salle des sports. L'estimation globale est de 28 500 € HT.

Réaménagement de la mairie – partie accueil et bureaux
Le Maire explique la nécessité de réagencer son bureau et la partie accueil de la mairie. Pour un aménagement intérieur plus optimisé, il propose de faire appel à un architecte d'intérieur. Le conseil valide la proposition de l'architecte Antinea Giraud pour un montant de 1 540 € HT.

Travaux de voirie communautaire
Cyrille Pupier a rencontré le responsable voirie de la Communauté de communes afin d'étudier le programme voirie à réaliser en 2021 sur la commune. Plusieurs devis seront réalisés : busage du fossé sur un tronçon du chemin du Champagnol et réfection d'une partie dégradée du chemin Autrichaud, sur 100 m environ. Le budget 2021 n'a pas encore été défini, il devrait s'élever à 20 000 € environ, compte tenu du report de l'enveloppe 2020 non utilisée. A noter le déplacement du panneau « Voie sans issue » en bas du chemin Autrichaud pour éviter que des poids-lourds empruntent inutilement le chemin.

3) Point sur la crise sanitaire

Le Maire explique que deux dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès du Département. Cette aide concerne les entreprises qui ont dû fermer pendant le deuxième confinement. Ces demandes sont en cours d'instruction.

Concernant la campagne de vaccination, un centre sera organisé dans la salle des anciens de Ste Foy l'Argentière. L'ouverture, initialement prévue début février, est reportée compte tenu de la pénurie de vaccins. A priori, le centre doit ouvrir début mars mais cela doit être confirmé. En termes d'organisation :

- L'ARS assurera la logistique : approvisionnement en vaccins, organisation des équipes médicales, inscriptions (obligatoires)
- La commune de Ste Foy prendra en charge la mise à disposition de la salle, la conservation des vaccins, le volet administratif sur place …

4) Participations communales 2021

Activités organisées par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
Cela concerne les activités sports, multimédias et centre de loisirs.
Comme les années précédentes, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière pour les enfants domiciliés à Souzy et participant aux activités proposées par la Communauté de communes :

- 2.60 € par jour
- 1.30 € par demi-journée

En 2020, aucune aide n'a été versée ; en 2019, un total de 92.30 € avait été versé, cela concernait 7 enfants.

Voyages scolaires organisés pour les enfants domiciliés à Souzy et scolarisés au collège
Le conseil municipal décide d'accorder une aide de 25 € par enfant domicilié à Souzy pour tout voyage organisé au collège (de la 6e à la 3e) sur l'année 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, en 2020, il n'y a pas eu d'aide versée. En 2019, trois familles avaient été aidées.

5) Informations diverses

Plan numérique – équipement informatique de l'école
L'Etat lance un plan numérique afin d'aider les écoles primaires à s'équiper en matériel informatique et ainsi réduire la fracture numérique. Sandrine Poncet présente les besoins de l'école : ordinateurs portables, écrans de projection, tablettes. Des devis seront sollicités et une demande d'aide sera formulée conformément à l'appel à projets.

Site internet
Daniel Mure explique que la commission communication a travaillé sur la rénovation complète du site internet de la commune avec la société Lucie L Communication, installée à Souzy. Un important travail de mise à jour des données a été réalisé. Le nouveau site contiendra plus de photos et d'actualités. Une dernière réunion avec la commission aura lieu fin janvier avant la mise en ligne prévue début février.

Visite du député Thomas Gassilloud
Jeudi 4 février, le député sera à Souzy. Des visites de l'Etable Glacée, de Provol & Lachenal et du nouveau local technique sont au programme de l'après-midi avant une permanence à destination des citoyens organisée en mairie, suivie d'une rencontre avec les élus du conseil municipal et d'une visioconférence publique.

CCMDL
Le Maire présente les différents points abordés lors du dernier conseil communautaire du 26 janvier. A été évoqué notamment la création d'un nouvel établissement public de mobilité qui remplacera le SYTRAL.
Concernant l'assainissement, les élus étudient les différentes modalités d'exercice de la compétence (régie ou délégation de service public)
Concernant l'extension de la zone d'activités de Bellevue, la CCMDL a relancé le dossier pour déterminer un

calendrier. SYRIBT

Début janvier, Guy Saulnier et Alexandre Gerin se sont rendus à une réunion d'information organisée par le SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine) sur le rôle des sentinelles. Les sentinelles sont des personnes désignées par les communes (Alexandre Gerin pour Souzy), qui sont chargées de surveiller le niveau de la rivière en cas de crue et de relayer l'information aux communes en aval (Sain-Bel).

SIVOS
Sandrine Poncet présente les points abordés lors du dernier comité syndical du SIVOS du collège de Ste Foy. 466 élèves y sont scolarisés. Une classe de 4e « apprendre autrement » est ouverte. Très peu de sorties ont lieu en raison du contexte sanitaire. Un projet de végétalisation du collège et la construction d'un préau sont en cours de réflexion. Le montant des participations des communes a été validé pour l'année 2021 (696.14 € pour Souzy). Il a été proposé aux communes de Chambost-Longessaigne et Villechenève d'adhérer au SIVOS.

GRDF
Un courrier nous informe sur la future Réglementation Environnementale 2020 applicable à tout projet de construction neuve à partir de l'été 2021. GRDF souhaite préciser que des solutions de gaz seront possibles avec le biométhane ou des équipements hybrides.

Groupement des 4 cantons
Le Maire donne lecture du courrier présentant les projets du Groupement pour 2021 (Comice les 26 et 27 juin à Chazelles) et les différents services qu'i peut apporter : locations de matériels et de costumes.

Urbanisme
Le Maire dresse la liste des permis de construire, déclarations de travaux et déclaration d'intention d'aliéner instruits durant le 4e trimestre 2020.

Prochaine réunion : jeudi 25 février 2021 à 20h.

***

Réunion du jeudi 25 février 2021 à 20h
COMPTE-RENDU

SEANCE N° 02/2021
Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Aurélie CHENE – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Denis PONCET – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY.
Était excusé : Luc TAVERNIER ;
Était absent : /

Ordre du jour

1. Avancement projets en cours (carrefour du Camard, bibliothèque, voirie…)
2. Eclairage Rue des Yvernons
3. Entretien bassins de rétention et zone humide
4. Mise à jour du plan communal de sauvegarde : création d'une commission
5. Création de mesures nouvelles (budget)
6. Présentation du nouveau site internet
7. Informations CCMDL, commissions et divers
8. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance
Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du dernier compte-rendu
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Avancement des projets en cours

Carrefour du Camard
Le Département a réuni les concessionnaires des réseaux le 18 février dernier. Le Maire présente le plan d'aménagement du carrefour projeté. Les travaux pourraient démarrer cet été 2021 et se termineraient début 2022. Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que le financement du giratoire.
Le Maire explique que l'assainissement pourrait poser problème car le secteur du carrefour du Camard n'a pas été ciblé comme prioritaire par le bureau d'études Safège, en charge des études assainissement pour le compte de la Communauté de communes.
Concernant le réseau eaux pluviales, des inspections seront réalisées prochainement par le Département. L'éclairage public doit être étudié en concertation avec le SYDER et les 3 communes.
Les façades des maisons riveraines du carrefour seront reprises dès que le temps le permettra. La Communauté de communes accepte de prendre en charge la partie de la façade de M. Noguier visible depuis le carrefour, environ 50 m².

Assainissement
Une réunion a été organisée ce jour en présence des maires de Ste Foy, St Genis et Souzy, de Safège et du service assainissement de la Communauté de communes afin de définir un programme de travaux pour la station d'épuration des Rossandes et le réseau d'assainissement des trois communes. Le but est de réduire au maximum les eaux parasites dans les réseaux afin de limiter les déversements lors d'orages et d'optimiser l'extension de la station d'épuration. Par temps de pluie, la capacité de la station d'épuration est dépassée. L'extension de la station d'épuration est aussi nécessaire en vue d'une part d'accueillir de nouvelles entreprises dans la zone d'activités de Bellevue et d'autre part de l'évolution démographique des trois communes. Les travaux de mise en séparatif des réseaux seront réalisés avant l'extension de la station d'épuration. Lionel Verrière demande si les particuliers seront obligés de mettre leur bâtiment en séparatif. Il estime que l'extension de la station d'épuration doit être faite en priorité. Le Maire explique qu'il n'y a pas de solution idéale mais réduire dans un premier temps le volume d'eaux pluviales dans les réseaux permettrait de mieux dimensionner la station d'épuration en fonction des besoins, et non de la surdimensionner.

Extension de la bibliothèque
Le Maire présente le devis établi par DOMOFLUIDE, à la demande de la maîtrise d'œuvre, pour l'étude des fluides (électricité, chauffage, alarme incendie) dans le futur aménagement. Après débat, les élus préfèrent ne pas installer de plancher chauffant qui entraînerait des coûts de fonctionnement plus importants.

Aménagement Route de Montbrison
Des inspections doivent être réalisés pour vérifier l'état des réseaux d'assainissement.
Il est projeté de réaliser deux plateaux de ralentissement : un dans la ligne droite, au niveau de l'intersection avec l'impasse Sébastopol, et un au niveau de l'intersection de la Rue des Yvernons. Une réunion publique sera prochainement organisée avec les riverains.

Voirie communautaire
Cyrille Pupier présente les devis établis par le service voirie de la Communauté de communes pour le busage du fossé du Champagnol et pour la réfection d'une portion du chemin Autrichaud. Budgétairement, nous sommes dans l'attente de la communication du montant de la communauté de communes. Un échange a eu lieu sur l'évacuation des eaux de ruissellement du chemin Autrichaud. Les solutions proposées doivent être approfondies.

Plan de relance dédié au numérique dans les écoles
Sandrine Poncet présente le matériel informatique qui pourrait être acquis dans le cadre du plan de relance (ordinateurs portables, tablettes tactiles, écran interactif). Le dossier de demande de subvention doit être déposé d'ici fin mars.

2) Eclairage de la Rue des Yvernons

Le Maire rappelle la proposition de la société Fontroche pour l'installation d'éclairage solaire sur le chemin piétonnier de la Rue des Yvernons jusqu'au lotissement les Bonnières. Le coût pour la fourniture et la pose de 6 candélabres s'élève à 15 160.90 € TTC. Avant la validation de ce devis, il est proposé de se rapprocher de la commune de St Genis l'Argentière pour savoir quel matériel a été installé le long de la Route de St Laurent (balisage du cheminement piétonnier).

3) Entretien des bassins de rétention de la ZA

Le Maire explique que la convention actuelle régissant les modalités d'entretien des bassins de rétention de la ZA de Bellevue par les agents municipaux, signée avec la Communauté de communes, arrive à échéance en avril 2021. Il convient donc de la renouveler. Accord du conseil.
Le Maire informe que la commission économie de la CCMDL a précisé qui doit intervenir pour l'entretien des ZA. Il a été décidé que le déneigement et l'éclairage public des zones d'activités sont à la charge des communes.
Les études de l'extension de la ZA (1re tranche) sont lancées. La commercialisation est prévue pour fin 2022.
Concernant la bâche incendie installée par Provol, il était prévu d'installer un portail qui se trouve sur l'emplacement réservé du chemin piétonnier prévu le long de la RD 633. Il a donc été demandé à l'entreprise de mettre ce portail en retrait de 3 mètres.

4) Mise à jour du plan communal de sauvegarde : création d'une commission

Le Maire propose de créer une commission pour mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Sont volontaires pour y participer : Guy Saulnier, Alexandre Gerin, Laetitia Chairiew, Bruno Mauvernay, Daniel Mure, Sandrine Poncet et Pascale Vernay.

5) Création de mesures nouvelles

Afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant le vote du budget, le conseil approuve l'ouverture de crédits pour le règlement des tapis de sol installés dans les bâtiments communaux (3 311.89 € TTC), la prestation d'architecte intérieur d'Antinéa Giraud pour les travaux à réaliser à la mairie (1 540.00 € TTC) et la fourniture d'un plan topographique de la route de Montbrison (1 944.00 € TTC). Soit un total de 6 795.89 € TTC.

6) Présentation du nouveau site internet

Le nouveau site de la commune www.souzy.fr a été mis en ligne début février. Cette nouvelle version plus pratique et dynamique est présentée au conseil municipal. Une page Facebook a aussi été créée et permet de diffuser des actualités via les réseaux sociaux.

7) Informations diverses

Travaux porche de l'église
Sandrine Poncet informe que les travaux de réfection des colonnes de l'église vont démarrer à partir du 4 mars pour une durée de trois semaines environ. Les travaux sont réalisés par l'entreprise NEOBAT de Feurs. Aucune messe à l'église de SOUZY sera possible durant cette période. Une information a été diffusée auprès des responsables de la paroisse.
Barrière entrée du village – côté lavoir
Afin de sécuriser les cérémonies de commémoration ou les sorties d'église lors de funérailles, le Maire propose d'installer une barrière à l'entrée du village, côté parking du Lavoir.

Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais
La contribution de Souzy pour l'année 2021 s'élève à 2 591.60 €. Cette contribution est fiscalisée.

Communauté de communes des Monts du Lyonnais
Le Maire présente les différents points abordés lors du dernier conseil communautaire du 23 février. A été évoqué notamment le nouveau mode de gestion de la piscine Escapad, qui devrait être géré par une SPL (société publique locale dont les actionnaires seront la CCMDL et les communes).

Chemin des Bonnières
Le Maire sollicite Denis Poncet et Bruno Mauvernay pour remettre en état le chemin des Bonnières. Le chantier se déroulera vendredi 5 mars avec les agents techniques municipaux et l'entreprise Jean-Marc Vernay.

Le conseil municipal est aussi informé des points suivants :

- Les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. En raison du double bureau de vote et de la nécessité d'appliquer les gestes barrières, les élections auront lieu exceptionnellement à la salle polyvalente.
- La CCMDL lance un programme de plantation de haies bocagères sur 2021-2022.
- Les poteaux incendie de St Charles et du Bourg ont été remis en état.
- Le centre de vaccination de Ste Foy l'Argentière doit ouvrir le 8 mars prochain.
- Les travaux de déploiement de la fibre ont pris du retard. Ils doivent démarrer courant mars.
- Le Premier Ministre a répondu aux élus des Monts du Lyonnais concernant l'inquiétude liée à la fermeture des bars et restaurants. Il a confirmé que la réouverture de ces établissements n'était pour l'heure pas possible. Le gouvernement continue de soutenir économiquement ce secteur.

Prochaine réunion : jeudi 8 avril 2021 à 20h

***

Informations municipales

Campagne de vaccination – Centre de Ste Foy l'Argentière

La commune de Ste Foy l'Argentière accueille le centre de vaccination du territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Le lieu retenu est la salle du Club des Anciens, dans le parc municipal.

Les RDV sont à prendre en ligne (DOCTOLIB) ou en appelant la plateforme téléphonique dédiée : 04 23 10 10 10.

Le vaccin est le Moderna (et non Pfizer comme indiqué précédemment) et il est destiné :

- aux plus de 75 ans
- aux professionnels de santé de plus de 50 ans
- à toutes les personnes porteuses de comorbidités sans critères d'âges

Chacun doit impérativement présenter son certificat d'éligibilité établi au préalable par son médecin traitant.

Le centre de vaccination de Sainte Foy L'Argentière est ouvert
- du 16 au 19 Mars pour 400 doses.
- du 22 au 26 Mars pour 500 doses.

Elections

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Les conseillers élus siègeront pour 7 ans, au lieu de 6, afin que les prochaines élections ne se télescopent pas avec l'élection présidentielle de 2027.

En raison des difficultés liées au contexte sanitaire, de nouvelles consignes liées à l'organisation de ce double scrutin seront mises en œuvre. Nous vous les communiquerons dans la prochaine édition du bulletin.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous devez formuler une demande en mairie en apportant votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour voter aux prochaines élections de juin, il faut vous inscrire avant le 7 mai 2021.

A titre dérogatoire pour ces deux scrutins de juin, la loi permet à chaque électeur mandataire de disposer de deux procurations (contre une seule en principe).

Plus d'informations : merci de contacter le secrétariat de mairie.

Recensement citoyen dès 16 ans

De quoi s'agit-il ?

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Quelle démarche ?

Il suffit de se rendre en mairie muni des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). La JDC se fait en ligne depuis 23 novembre 2020, en raison du contexte sanitaire. Voir le site majdc.fr
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

En cas d'absence de recensement

- Le jeune ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer.
- Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans.
- Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Renseignements complémentaires auprès de la mairie ou sur www.majdc.fr

Relève des compteurs d'eau

Du 23 mars au 2 avril 2021, le relevé des compteurs d'eau aura lieu dans votre commune. Avant le passage du releveur, nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il puisse accéder facilement à votre compteur : portail ouvert, animaux attachés…

Si vous êtes absent, merci de nous communiquer votre index dans les 24 heures :

Nouveau numéro non surtaxé : 0 977 408 408

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

Sur internet : www.toutsurmoneau.fr

L'index de votre compteur, qu'il soit relevé par nos soins, ou communiqué à notre agence par vous-même, permet de connaître votre consommation réelle et évite ainsi les estimations.
Attention nous devons cependant avoir accès à votre compteur. Nous vous remercions de votre participation

Calamité agricole : Perte de récolte sur fourrages suite à la sécheresse 2020

Demande d'indemnisation

Le dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles déposé par la DDT a reçu un avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture du 18 février 2021.

La demande d'indemnisation se fait par la téléprocédure « TéléCALAM » à l'adresse https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/ (après création d'un compte si vous n'en avez pas sur https://moncompte.agriculture.gouv.fr).

Ouverture de la téléprocédure : du 10 mars au 12 avril 2021

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Direction départementale des territoires : 04 78 62 54 54 ou 53 84 ou 04 72 63 12 29 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Ecole publique de Souzy

Inscriptions

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de Souzy, vous pouvez contacter directement AlexiaDurand, directrice au 04.74.70.04.64.

Recherche draps en coton

Si vous avez des draps à donner, l'école est preneuse. Ceux-ci seront utilisés pour l'essuyage des mains des enfants afin de limiter la consommation de papier.

Divers rappels

Des petites incivilités ont été constatées à plusieurs reprises aux abords de l'école. Ces incivilités seraient commises par des collégiens à la sortie du car. Nous demandons aux jeunes concernés de bien vouloir stopper ces agissements.

Il est également rappelé que le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de + 6 ans aux abords de l'école.

Visite de Christophe Guilloteau, président du Conseil Départemental

Mardi 9 mars, Christophe Guilloteau nous a fait l'honneur de sa visite. Le maire Guy Saulnier, accompagné de Daniel Mure, 1er adjoint, lui a présenté les projets sur lesquels le Département pourra nous aider financièrement : voirie, bibliothèque, rénovation énergétique des bâtiments communaux… Ils ont aussi évoqué l'aménagement du rond-point du Camard et de la RD 633 dans la zone d'activités, et échangé sur les sujets d'actualités. L'entretien s'est terminé par une visite du nouveau local technique pour lequel nous avons perçu une subvention du Département de 88 000 €. Nous remercions sincèrement Christophe Guilloteau pour sa venue à Souzy.

Travaux de voirie

Vendredi 5 mars, le maire et Cyrille Pupier, adjoint à la voirie, ont organisé une journée pour aménager une partie du chemin des Bonnières, avec l'aide de nos agents techniques Patrick et Mayoud, des agriculteurs Denis Poncet et Anthony Mauvernay et de l'entreprise Jean-Marc Vernay. Cela avait pour but de rendre plus praticable la partie « embourbée » du chemin.

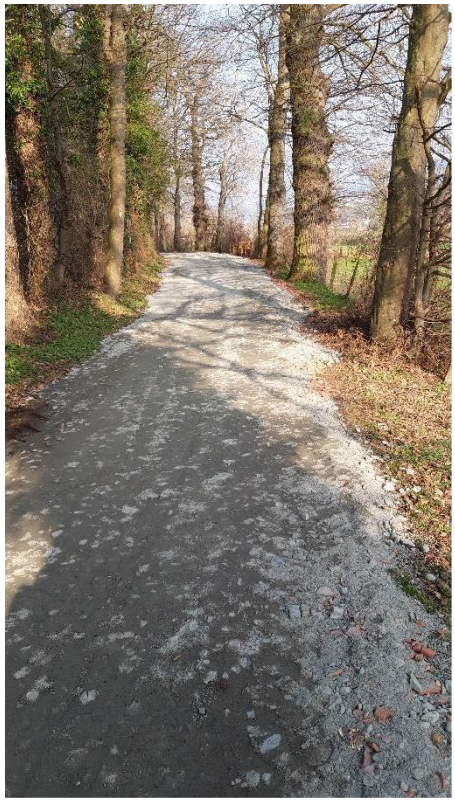

Travaux église

La municipalité a confié à l'entreprise NEOBAT de Feurs, dont un des gérants est originaire de Souzy, les travaux de réfection des colonnes de l'entrée de l'église.

Depuis plusieurs années en effet, des fissures apparaissent sur cette partie du bâtiment. Les travaux ont démarré début mars, pour une durée de 3 semaines environ.

Montant des travaux : 10 085 € HT.

Permanence mobile du député Thomas Gassilloud

Chaque semaine, notre député Thomas Gassilloud se rend dans une commune différente du territoire, dans le cadre de ses permanences communales mobiles. Le 4 février dernier, Guy Saulnier, maire, et le conseil municipal ont eu le plaisir de recevoir Thomas Gassilloud et ses collaborateurs à Souzy.

Nous avons profité de sa visite pour mettre en valeur deux entreprises maniennes :

→ L'Etable glacée, exploitation agricole d'une cinquantaine de vaches laitière avec une alimentation 100 % bio. Denis Poncet transforme une partie de son lait en glaces, yaourts, crème, beurre et lait pasteurisé entier ou partiellement écrémé.

→ Provol & Lachenal qui développe son savoir-faire de « charcutier traiteur » sur l'ensemble du territoire national, afin de répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la restauration et de l'industrie

Les élus ont ensuite visité le local technique de la commune pour lequel Souzy a bénéficié d'un soutien important de l'Etat. Puis, un tour du village a permis de présenter divers projets de la municipalité : réalisation d'une maison d'assistantes maternelles, construction de maisons individuelles.

La journée s'est terminée par une rencontre avec l'ensemble des élus de la commune, suivie d'une visioconférence à destination des citoyens de la circonscription.

Merci à Thomas Gassilloud et ses collaborateurs pour cette journée passée à Souzy.
Pour visionner la vidéo retraçant cette journée : https://www.facebook.com/ThomasGassilloud/videos/450229756099759

Visite des installations de Provol & Lachenal

Les élus devant les installations des panneaux photovoltaïques

Elections syndicales – message du Préfet

Vous êtes salarié(e) d'une très petite entreprise (moins de 11 salariés) ou employé(e) à domicile ? Vous avez jusqu'au 6 avril 2021 pour désigner le syndicat qui vous représentera, vous conseillera et vous défendra durant les quatre prochaines années.

Comment voter ?
En mars, si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale, vous avez reçu par courrier votre identifiant de vote et votre code confidentiel pour voter en ligne ainsi qu'un bulletin et une enveloppe pré-affranchie si vous préférez voter par courrier.

Vous pouvez aussi contacter l'assistance par téléphone au 09.69.37.01.37*, 7 jours sur 7 de 9h à 20h (heure métropolitaine).

Jusqu'au 6 avril, votez !
En quelques clics, le tour est joué, c'est simple, rapide et confidentiel.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr.

Zoom sur les Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa) est la larve d'un papillon. Les cocons des chenilles se créent au faîte des pins avant de se vider en longues processions de chenilles urticantes.
Elles sont, non seulement, nuisibles pour les pins qu'elles affaiblissent, mais aussi dangereuses pour l'homme et les animaux du fait des réactions allergiques qu'elles peuvent provoquer.
Soyez vigilants à proximité de ces cocons blancs car les poils des chenilles sont particulièrement urticants du fait de leur teneur en thaumétopoëine : c'est valable, bien évidemment, si vous les touchez mais aussi si vous en êtes proches puisqu'elles peuvent les lâcher en cas de menace, ils sont alors portés par le vent et peuvent vous atteindre. Le risque est identique pour vos animaux domestiques.

Quels traitements contre les chenilles processionnaires ?
Si les cocons sont installés, vous allez devoir les détruire, les traiter ou les piéger.
S'il n'y en a que quelque uns facilement accessibles (éventuellement avec un échenilloir) détachez les nids et brûlez-les.
Prenez-soin de bien vous protéger le corps, le visage et les mains.
S'il y en a trop pour faire cela, tournez-vous vers la lutte biologique en utilisant un traitement naturel que vous trouverez en jardinerie : le bacille de Thuringe ou Bactospéine (Bacillus thuringiensis). En le pulvérisant sur l'arbre, les larves qui ingèreront ces toxines mourront.

Plus d'infos : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-chenilles-processionnaires

Informations Communauté de Communes

Maison France Service – numéro unique

Le Département du Rhône expérimente un numéro unique pour joindre l'ensemble des France services du département : le **09 72 72 59 12**

Ce numéro vous permet d'**être orienté, informé et accompagné dans vos démarches administratives**, en prenant par exemple rendez-vous avec la France services la plus proche de chez vous.

Famille, emploi, santé, retraite, impôts...

Les agents France services vous guident directement par téléphone ou en vous accueillant, pour les démarches les plus courantes

- aide au renouvellement du permis de conduire et de la carte grise,
- assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales, Pôle emploi, prestations de la Mutualité sociale agricole et services de la Poste,
- déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source.

Les France services restent aussi joignables sur leur numéro local :
> Maison des services de St Symphorien sur Coise - Tel. 04 78 19 05 14 -
> Maison des services de St Laurent de Chamousset - Tel. 04 74 26 50 78 -

Infos sur le chèque CESU

Qu'est-ce qu'un chèque CESU ? Le Chèque emploi service universel, couramment connu sous l'acronyme Cesu, est une offre simplifiée du réseau des URSSAF pour déclarer la rémunération des salariés à domicile. C'est également un moyen de paiement utilisé dans les emplois de services à la personne en France.

Destinés aux salariés à domicile comme aux particuliers-employeurs, des ateliers d'information animés par Particulier-Emploi sont organisés et permettront de répondre à toutes les questions :
- Le 27/04/2021 de 10h à 11h30 à la Maison des services à St-Laurent de C.
- Le 22/06/2021 de 14h30 à 16h à la Maison des services à St-Symphorien / C.
- Le 5/10/2021 de 14h30 à 16h à la Maison des services à St-Laurent de C.

Inscription recommandée à la Maison des services de St Symphorien sur Coise au 04-78-19-05-14

Enquête sur les déchets

Une enquête pour qui ?

Particuliers, professionnels, associations :
Quelles sont vos habitudes et pratiques pour gérer vos déchets ? Que faites-vous pour les réduire ?

Quand ?

Du 15 mars au 15 avril 2021

Comment ?

Sur www.cc-montsdulyonnais.fr
ou en scannant directement le QR code.
Le questionnaire est anonyme et dure environ 10 minutes.

Pourquoi ?

Vos réponses alimenteront les actions de réduction de la production de déchets, qui figureront dans le futur programme local de prévention des déchets.

Partagez vos idées !

DOSSIER : l'avancée dans l'âge,
Les actions proposées sur notre territoire des Monts du Lyonnais

Constat

De 2007 à 2017, le nombre de personnes entre 60-74 ans a augmenté de 39.4% et les plus de 75 ans de +11.7%.

Les difficultés rencontrées par ces personnes :

- L'isolement malgré les solidarités de la famille, des voisins, des amis (30% des +75 ans vivent seuls)
- La situation géographique : un véhicule est souvent indispensable.
- Un accès inégal au médecin généraliste selon son lieu d'habitation.
- Des personnes âgées qui restent à domicile même avec des niveaux de dépendance importants :
  - Des services à domicile d'ores et déjà saturés car ayant de grandes difficultés de recrutement (et risque d'essoufflement des bénévoles associatifs qui assurent pourtant des réponses de services publics ou assimilés).
  - Des EHPAD qui ne peuvent plus être la seule réponse aux personnes âgées devenues trop fragiles pour rester à leur domicile et des listes d'attente conséquentes pour y entrer.

Des lieux d'échanges existent déjà, en plus des clubs des aînés, dans les différentes communes

Le centre socio-culturel « Archipel » à St Symphorien sur Coise

Des « **bulles de Café Seniors** » sont organisées en direction des personnes âgées un vendredi matin par mois pour parler et construire des projets. Selon la volonté des participants et leurs besoins, ces projets peuvent ensuite être accompagnés par l'animatrice ; Le minibus du centre social est facilitateur pour les sorties.

L'objectif est de créer du lien social ; le montage de projet permet de rendre les personnes actrices.

Sont également proposés les ateliers de prévention de la CARSAT : le groupe choisit les thématiques (prévention des chutes, troubles du sommeil, diététique…) puis ces ateliers sont ensuite ouverts à tous.

Le lien est fait avec les activités de bien-être proposées par le centre socio-culturel.

Des personnes entre la pré-retraite et 80 ans participent ; en termes d'autonomie, le groupe est varié et les activités se font dans la bienveillance et le respect des capacités de chacun.

Ces « bulles de café » sont ouvertes à tous.

Contact : *Centre socioculturel l'Archipel - 57, rue des tanneries 69590 Saint Symphorien sur Coise* - 04.78.48.46.14
Site internet : *https://www.centresocial-archipel.fr/*

Le centre socio-culturel « L'Equipage » à Chazelles sur Lyon

Au sein du Centre socioculturel l'Equipage, le pôle senior a vocation à accueillir les personnes retraitées, pour un partage de moments conviviaux, de détente, et de divertissement.

Une animatrice salariée est à disposition du groupe.

Le centre organise le même type de rencontres (Café Matin Plaisir), ainsi que des sorties, des moments de partage autour d'un repas, des ateliers autour de savoir-faire, des ateliers mémoire en visio.

Contact : *Centre socioculturel L'Equipage – 16 rue de St Galmier 42140 Chazelles sur Lyon – 04 77 54 95 03 –*
Site internet : *www.lequipage.centres-sociaux.fr*

L'AREC à St Laurent de Chamousset

Le but de l'association est d'organiser pour ses adhérents des activités éducatives, culturelles et sportives.

Elle organise aussi :

- des sorties culturelles préparées : visites de musées, de sites naturels, industriels, architecturaux, écologiques
- des activités de loisirs comme les représentations théâtrales, les concerts, les événements sportifs
- des sorties touristiques de 1 à plusieurs jours en France comme à l'étranger

Contact : *AREC - Espace Juge Pascal - Escalier C 2ème étage 69930 St Laurent de Chamousset - 04 74 26 36 72*
Site internet : *https://arec-ornon.com/*

L'Etais à St Laurent de Chamousset

L'Etais est un espace de vie sociale. Il propose diverses sorties, des animations ponctuelles, des activités manuelles (échecs, osiers, écriture…), et aussi des ateliers de cuisine. Il a mis en place également des ateliers de prévention des chutes à destination des séniors et du covoiturage solidaire de proximité.

Contact : *ETAIS – 122 avenue des 4 cantons 69930 St Laurent de Chamousset - 07.68.96.69.49*
Site internet : http://www.kananas.com/etaisocial2495/

Point sur Solidair'aidants

Cette association qui rassemble des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes accompagnées.

L'association porte plusieurs actions :

- **Les groupes d'entraide mutuelle, socle du fonctionnement de l'association :** ce sont des temps d'échange et de convivialité intégrant aidants et personnes aidées. Ces dernières sont ensuite prises en charge par une animatrice aide-soignante. Ces groupes sont aussi un support d'interconnaissance et sont vecteurs d'entraide régulière entre les personnes.
3 groupes locaux d'entraide sont en place : Longessaigne/Montrottier/Chambost/Villechenève, St Genis/Montromant/ Duerne, Chazelles et communes environnantes. Un autre sur Larajasse est en projet.

- **Les formations des aidants :** ces formations permettent d'accompagner les aidants dans leur prise de conscience et leur trajectoire d'aidance. La formation est enrichie par des interventions diverses : SSIAD, Maison du Rhône, ADMR…

- **Les haltes-répit :** s'appuyant sur un concept développé par France Alzheimer, les haltes répits permettent de répondre aux besoins des personnes qui sont exclues ou non-encore admises en accueil de jour. Elles sont une réponse à la fois pour ralentir le processus d'évolution de la maladie et pour dégager un moment de répit pour les aidants. A Longessaigne, 4 personnes sont accueillies toutes les semaines ; à Duerne, du fait des mesures sanitaires, les personnes sont maintenant suivies individuellement chez elles.

- **Le projet de colocation en responsabilité partagée pour personnes âgées en perte d'autonomie à Duerne.**
Il s'agit d'une colocation pouvant accueillir 8 personnes en perte d'autonomie pour lesquelles il n'est plus possible de rester à domicile et pour qui l'EHPAD ne correspond pas à leurs souhaits. Le montage et la gouvernance du projet repose sur les aidants (« en responsabilité partagée ») ; des professionnels seront présents 24h/24.
Le permis de construire devrait être déposé prochainement pour un emménagement en septembre 2022. La mairie de Duerne et l'OPAC sont des partenaires essentiels de ce projet.

Contact : *Solidair'aidants - 4 place de la Mairie - 69 850 Duerne - 06 44 78 32 35*
Site internet : *https://solidairaidantsmdl.jimdofree.com/*

Formations numériques

En 2020, grâce aux financements CARSAT, 66 personnes de 60 ans et plus ont pu acquérir les bases de la pratique numérique (15 séances gratuites de 1h30) : Apprentissage du clavier et manipulation de la souris, initiation à la rédaction d'un courrier, premiers pas sur Internet, utilisation de la messagerie électronique, création d'un espace personnel et accompagnement sur les démarches en ligne sur les sites de l'Assurance Retraite et de la Carsat.

Pour 2021, 5 nouveaux groupes sont programmées réunissant 4 à 5 personnes à St Clément Les Places (Maison du Numérique) et Saint Symphorien sur Coise (Maison des services). Ils sont d'ores et déjà complets (hormis une place disponible à Saint Symphorien en faux débutant) ; leur démarrage est soumis aux règles sanitaires. **Les pré-inscriptions restent ouvertes pour la fin de l'année 2021 (importance de se préinscrire tôt pour avoir une place réservée).**

Pour plus d'informations : Service Culture Numérique CCMDL. Tel : 04-74-70-68-93 ou multimedia@cc-mdl.fr

Sport santé :

4 cycles multisports (gym douce, pilate, cirque, tir à l'arc…) de 10 séances d'1h30 seront proposés pour les plus de 60 ans sur 4 communes différentes en 2021.

Les objectifs : proposer une activité sportive pour les plus de 60 ans notamment dans les communes où l'offre de sport et loisirs est réduite ; redonner le goût au mouvement, au sport ; et informer et mettre en liens autour des pratiques sportives existantes sur le territoire et adaptées aux seniors.

Si vous êtes intéressés pour que ce cycle sport santé soit organisé sur Souzy, merci de contacter la mairie qui recensera les demandes et fera suivre aux services des sports de la Communauté de commune.